

**Projet d'inversion de la canalisation 9B de Pipelines Enbridge Inc. (« Enbridge »)
et d'accroissement de la capacité de la canalisation 9 (le « projet »)**

**Demande présentée aux termes de l'article 58 et de la Partie IV (la « demande »)
de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*
OH-002-2013
Dossier OF-Fac-Oil-E101-2012-10 02**

Réponse d'Enbridge à la demande de renseignements n° 1 d'Environnement Canada (EC)

Questions environnementales

1.0 Éléments environnementaux présentés sur la carte détaillée du projet

- Source :**
- i) Dépôt A51423 : DR n° 2 de l'ONÉ, Questions environnementales, 2.7 Carte détaillée du projet
 - ii) Dépôt A3H3C0 : Réponse à la DR n° 2 de l'ONÉ, Questions environnementales, 2.7 Carte détaillée du projet

Préambule : La DR 2.7 de l'ONÉ demandait une carte générale du projet montrant tous les parcs (régionaux, municipaux et nationaux) et les zones écologiquement importantes. La carte détaillée du projet fournie par Enbridge en réponse à la DR 2.7 de l'ONÉ ne semble pas comprendre l'ensemble des parcs et des zones écologiquement importantes, en particulier pour la partie du pipeline située au Québec (p. 147 à 176 de la carte détaillée du projet).

EC a remarqué des disparités entre les éléments présentés sur les cartes de l'Ontario et ceux présentés sur les cartes du Québec. Par exemple, les terres humides évaluées et non évaluées sont délimitées sur les cartes du pipeline en Ontario, mais elles ne semblent pas toutes délimitées sur les cartes du Québec.

La carte détaillée du projet intitulée « Légende » comprend des désignations de zones écologiquement importantes qui s'appliquent uniquement à l'Ontario (terres humides d'importance provinciale, zones d'intérêt naturel et scientifique), mais elle ne comprend aucune désignation de la sorte s'appliquant au Québec.

La section « Notes » contient la même mention sur toutes les cartes, soit que les données de basse ont été produites sous licence en collaboration avec le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario.

Les caractéristiques cartographiques de base de l'Ontario ne sont pas pertinentes pour la portion québécoise du projet, cependant, aucune source de données cartographiques de base comparable n'est citée, ni ne semble avoir été utilisée pour les cartes du Québec. Pour assurer la pertinence de l'information indiquée sur les cartes, il est essentiel d'utiliser des sources et de citer des sources de l'Ontario et du Québec, ainsi que d'utiliser les désignations appropriées pour les zones écologiquement importantes des deux provinces.

- Demande :** Veuillez revoir la carte détaillée du projet afin d'y inclure ce qui suit :
- a) Toutes les terres humides évaluées et non évaluées (étant donné qu'il semble en manquer certaines sur les cartes du Québec);
 - b) Tous les parcs et toutes les zones écologiquement importantes, notamment :
 - i. Les aires protégées fédérales, y compris les parcs nationaux et les canaux historiques (Voie-Navigable-Trent-Severn, canal Rideau, le parc de la vallée de la Rouge), les réserves nationales de faune et les les refuges d'oiseaux migrateurs;
 - ii. Les aires protégées provinciales (y compris les éléments désignés au Québec, comme les habitats fauniques [c.-à-d., les aires de concentration d'oiseaux aquatiques] et les réserves écologiques);
 - iii. Les aires protégées municipales;
 - c) Une légende révisée comprenant les éléments environnementaux appropriés et pertinents aux parties du projet situées au Québec et en Ontario;
 - d) Les sources des données cartographiques de base dans la section « Notes » pour les cartes du Québec.

- Réponse** a) Prière de se reporter à la pièce jointe 1 à la DR 2.7 de l'ONÉ (révisée) pour une version revue de la carte générale du projet, du poste North Westover au terminal de Montréal.

Toutes les terres humides de l'Ontario (évaluées et non évaluées) ont été intégrées. Des données relatives aux terres humides du Québec ont été ajoutées, mais cette couche cartographique n'indique pas si les terres humides sont évaluées ou non. Des cartes interactives en ligne accessibles au public, des schémas d'aménagement et de développement, ainsi que des données relatives aux espèces vulnérables ou en danger ont aussi été examinés pour le Québec, cependant, les données du système d'information géographique (SIG) n'étaient pas disponibles pour

intégration aux cartes du projet.

b) Prière de se reporter à la pièce jointe 1 à la DR 2.7 de l'ONÉ (révisée) pour une version revue de la carte générale du projet.

- i. Les données suivantes sur les aires protégées fédérales ont été ajoutées à la carte : les parcs nationaux et les cours d'eau de l'Ontario, y compris le canal Rideau et la Voie-Navigable-Trent-Severn.

Les données suivantes sur les aires protégées fédérales étaient difficiles à obtenir : données sur le Québec, les réserves nationales de faune située près de la canalisation 9B en Ontario, les canaux historiques et les refuges d'oiseaux migrateurs. Selon les données, le parc de la vallée de la Rouge n'est pas classé comme un parc national, mais il a été intégré dans la carte des pages 27 à 29 en tant qu'aire municipale protégée. Des cartes interactives en ligne accessibles au public, des schémas d'aménagement et de développement, ainsi que des données relatives aux espèces vulnérables ou en danger ont aussi été examinés pour le Québec, cependant, les données du système d'information géographique (SIG) n'étaient pas disponibles pour intégration aux cartes du projet.

- ii. Toutes les aires protégées provinciales, y compris les haltes migratoires de la sauvagine, ont été ajoutées aux cartes de l'Ontario. Des cartes interactives en ligne accessibles au public, des schémas d'aménagement et de développement, ainsi que des données relatives aux espèces vulnérables ou en danger ont aussi été examinés pour le Québec, cependant, les données du système d'information géographique (SIG) n'étaient pas disponibles pour intégration aux cartes du projet.

- iii. Toutes les aires protégées municipales ont été ajoutées pour l'Ontario. Comme il est mentionné dans la réponse à la DR 1.0.b.i d'Environnement Canada, le parc de la vallée de la Rouge n'est pas classé, selon les données, comme un parc national, mais plutôt comme un parc municipal. Des cartes interactives en ligne accessibles au public, des schémas d'aménagement et de développement, ainsi que des données relatives aux espèces vulnérables ou en danger ont aussi été examinés pour le Québec, cependant, les données du système d'information

géographique (SIG) n'étaient pas disponibles pour
intégration aux cartes du projet.

- c) et d) Prière de se reporter à la pièce jointe 1 à la DR 2.7 de l'ONÉ
(révisée) pour une version revue de la carte générale du projet.